

---

## Cahier des charges pour l'animation de groupes de co-développement

*Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026*

*Mars 2024*

Avec le soutien de la



## Contenu du cahier des charges

---

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :

**Lucie Desarbres Gorisse** : l.desarbres@adedom.fr – 01-40-84-68-65,

**Lætitia Verdier** – PgmeCNSA.faire@adedom.fr - 01 40 84 68 68

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

## I. CONTEXTE

### A. La fédération Adédوم

Adédوم résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour devenir Adédوم Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

### B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédوم peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédوم exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

## C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédom, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à animer des groupes de co-développement.

### II. Animation de groupes de codéveloppement

Le rôle de manager des dirigeants et de manager intermédiaire des responsables de secteur et la façon d'exercer ses missions d'organisation du travail, d'animation d'équipe et de contrôle évoluent.

Les structures cherchent de nouvelles solutions pour répondre à tous les défis rencontrés. Des innovations type équipes autonomes, lean management, management par la qualité de vie au travail etc. sont expérimentées.

En parallèle, les dirigeants et les responsables de secteur peuvent se retrouver assez isolés dans leur fonction pour faire face à toutes les difficultés rencontrées, qu'elles soient liées aux ressources humaines, au rôle de manager mais également aux difficultés économiques.

Pour accompagner les dirigeants/dirigeantes dans la réponse aux nombreux défis rencontrés, Adédom souhaite leur proposer du co-développement.

#### A. Objectifs visés de l'appel d'offres

*Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :*

- Accompagner et soutenir les managers dans leur rôle et leurs difficultés
- Rompre l'isolement des dirigeants et dirigeantes
- S'appuyer sur l'intelligence collective et la ressource que peut constituer l'expertise des directeurs et responsables de secteur pairs pour résoudre les défis rencontrés
- Favoriser la prise de recul et un climat de recherche de solutions et d'innovations managériales
- Aider à l'ajustement et l'expérimentation de nouvelles postures professionnelles
- Développer les liens et la solidarité entre dirigeants et dirigeantes du réseau Adédom

#### B. Contenu de l'accompagnement

La prestation attendue est l'animation de deux groupes de dirigeants/dirigeantes avec la méthode du co-développement telle que définie par Champagne et Payette.

L'animation se fera selon un format mixte : une journée en présentiel permettant de présenter la méthode et d'expérimenter une première fois le processus, les autres sessions se dérouleront en visio sous un format de demi-journées.

Les groupes seront constitués de 6 à 10 personnes maximum

## C. Livrables

Il est attendu un bilan rédigé de cette action qui reprendra une évaluation de l'action qui se nourrira d'un bilan mené avec les participants lors de la dernière session.

## D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	26 février 2024
Clôture de l'offre	15 mars 2024
Audition des prestataires	18 mars 2024
Choix définitif	22 mars
Réunion de lancement	Avril 2024
Démarrage des groupes	Avril 2024

L'action sera pilotée par **Lucie Desarbres Gorisse et Laetitia Verdier** pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement. Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

## III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets [

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- L'expérience en termes de co-développement
- Les références de l'équipe en termes d'animation de codéveloppement
- Les compétences pour animer une partie du codéveloppement à distance
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir rapidement pour que la totalité des cycles puissent être terminés avant la fin du mois de décembre 2024
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **18 mars 2024**.

## IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance d'animation de co-développement ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

## V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard **le 15 mars à 12h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

## VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

## VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.